



association  
régionale  
la gruyère

# LA GRUYÈRE MET SON PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL EN CONSULTATION

**Au terme d'un travail de plus de trois ans, l'Association Régionale la Gruyère (ARG) met en consultation son Plan directeur régional (PDR). S'il répond à une obligation cantonale, ce projet tire parti de l'opportunité offerte pour réorienter certains aspects essentiels du développement des communes et de la région. En posant clairement la perspective d'une « Gruyère verte et urbaine », le PDR fait le pari d'un développement plus durable et plus raisonné, conformément aux vœux de l'Atelier du futur qui a réuni, le 12 avril 2019, des représentants de toute la région.**

C'est un projet ambitieux que l'ARG met en consultation : une vision partagée de la Gruyère pour les quinze prochaines années. Ce Plan directeur régional évite le piège d'un « catalogue des bonnes intentions » pour se concentrer sur une vision stratégique, une quinzaine de mesures concrètes et une structure destinée à les mettre en œuvre. La philosophie qui imprègne cette planification est issue des résultats de l'Atelier du futur qui a réuni plus de 150 représentants des communes, des milieux économiques et associatifs, auxquels s'étaient joints de nombreux jeunes. La ligne partagée avait le mérite de la clarté : une Gruyère verte et urbaine qui se distingue par un développement plus durable et raisonné, par l'attention portée à son cadre de vie (paysages) et par la qualité de ses services.

Afin de mettre en place l'instrument capable d'orienter ce développement, l'ARG a nommé un Comité de pilotage, de nombreux groupes de travail thématiques et a mandaté le bureau d'urbanisme Archam & Partenaires SA en qualité de chef de projet. L'ensemble des partenaires se sont accordés pour que la feuille de route soit évolutive, ciblée sur des mesures concrètes et prioritaires. Afin de les mettre en œuvre, un coordinateur PDR sera engagé par l'ARG pour le début de l'année 2022 et travaillera en concertation avec l'équipe de MOBUL. Il sera chargé d'atteindre les objectifs fixés, d'appuyer les communes dans les tâches qui leur sont confiées et de veiller à ce que les mesures soient adaptées aux enjeux en pleine évolution.

Ce Plan directeur gruérien intègre des changements fondamentaux exigés par la LAT1 et le Plan directeur cantonal: la stratégie des zones d'activités et le périmètre des futures zones à bâtir deviennent des compétences régionales. L'accent est placé sur les emplois et un développement économique cohérent, concentré pour l'essentiel sur le site « Aux portes de la Gruyère », entre Bulle et Vuadens, en bordure de l'autoroute mais aussi sur le site de Planchy Sud. Réparties entre niveaux cantonal, régional et local, les zones d'activités doivent permettre d'accueillir, de manière complémentaire, la bonne entreprise au bon endroit.

Le PDR compte 13 mesures, centrées sur le fil rouge d'une région à la fois verte et urbaine. Les actions prioritaires concernent la mobilité, avec des approches innovantes combinant divers modes de déplacement et dessinant le maillage d'une mobilité plus durable, au moyen d'interfaces. Une densification de qualité est visée, avec notamment une attention portée aux centres des localités. Pour réussir les nécessaires requalifications, une boîte à outils sera à disposition des autorités locales. Le PDR fixe le cadre territorial de la stratégie touristique au moyen d'un nouveau concept touristique. Avec l'ambition de concentrer les activités là où elles existent déjà, de nouveaux outils devraient

faciliter la réalisation de nouvelles infrastructures, avec un souci d'intégration élevé. Objectif visé: une prolongation des séjours sur les quatre saisons.

Autant carte postale qu'emblème de la Gruyère, le paysage fait l'objet d'une attention particulière. Le PDR a pour ambition de renforcer l'efficacité des instruments existants (Inventaire des paysages d'importance cantonale et Inventaire fédéral des paysages), sans oublier une coordination supplémentaire avec le Parc naturel régional Gruyère Pays d'Enhaut. La première priorité est placée sur la préservation des chalets d'alpage. Le maintien d'une agriculture vivante est également au cœur du PDR, qui ambitionne la mise à jour des surfaces d'assolement. Il encourage également les filières courtes afin de favoriser la production locale.

La consultation s'étend sur deux mois – jusqu'au 30 juin 2021 – pour les autorités communales et la population alors qu'elle est prolongée d'un mois supplémentaire pour les Services de l'Etat.

Les documents sont consultables sur le site de l'ARG à l'adresse [www.regiongruyere.ch](http://www.regiongruyere.ch).

### Informations complémentaires auprès de :

M. le Préfet Patrice Borcard, Président de l'ARG - 079 445 41 55

Mme Marie-France Roth Pasquier, Présidente de Mobul - 079 346 00 35

M. Alain Renaud, Bureau Archam & Partenaires SA, Chef de projet - 079 294 41 25



association  
régionale  
la gruyère

#### Association Régionale la Gruyère ARG

Rue de la Condémine 56 - Case postale

1630 Bulle

Tél. 026 919 87 47

[info@regiongruyere.ch](mailto:info@regiongruyere.ch)

[www.regiongruyere.ch](http://www.regiongruyere.ch)